

d'après le barème contenu dans le rapport, s'élève à 3,840 livres sterling. En 1940-1941, on nous a demandé de fournir la moitié de notre cotisation normale et la somme demandée pour 1941-1942 est de 25 p. 100 de la somme originale.

M. CASTLEDEN: Est-ce que le comité impérial de la navigation s'occupe de l'immatriculation des navires au Canada ou en Angleterre? Quelles sont ses fonctions?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est un comité consultatif touchant les divers programmes politiques relatifs à la navigation. Il ne s'occupe pas d'immatriculation.

(Le crédit est adopté.)

M. le PRESIDENT: Le crédit n° 45.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'allais proposer que l'on réserve le n° 45 vu qu'il a trait aux affaires extérieures, au cas où plus tard nous aimerions aborder l'étude de questions concernant les affaires extérieures. Cependant, si le comité y consent, il y a deux ou trois crédits qui ne prêtent pas à la discussion que j'aimerais faire adopter le plus tôt possible. Le comité sait sans doute qu'il y a des questions urgentes dont je devrais m'occuper, et j'aimerais me libérer de ces soucis,—à moins que l'on ne tienne à discuter ces questions. L'un de ces crédits concerne le bureau du premier ministre; un autre, le bureau du Conseil privé et le troisième, le bureau du Gouverneur général.

L'hon. M. HANSON: Très bien, continuez.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Service de l'administration:
1. Administration, \$121,925.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne demande pas qu'on adopte ce crédit. Comme je l'ai dit hier soir, nous aimerions mettre en discussion les crédits d'un ou de deux ministères, de sorte que jeudi ou vendredi nous puissions, si nous le voulons, entreprendre l'étude des crédits de ces ministères.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
87. Administration, \$154,440.

L'hon. M. HANSON: On réservera ce crédit.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

PASSEPORTS ET VISAS

REVISION DES RÈGLEMENTS Y COMPRIS LA FERMETURE DE CERTAINS BUREAUX

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant

que la Chambre s'ajourne, je voudrais fournir certains renseignements sur la revision de nos règlements relatifs aux passeports, qui a entraîné la fermeture de certains bureaux.

Le nombre de demandes de passeports ayant accusé un fléchissement très marqué, on a décidé de fermer les bureaux régionaux de Winnipeg, Toronto, Montréal et St. Stephen (Nouveau-Brunswick), ouverts en juillet dernier, afin de remédier à la congestion résultant des innombrables demandes qui s'abattaient sur le bureau d'Ottawa. Les bureaux régionaux en question se fermeront le 15 mars. On économisera ainsi des sommes considérables sans que, pour cela, le public en souffre.

A moins que le nombre de demandes ne diminue encore, les bureaux de passeports de Vancouver et de Windsor resteront ouverts jusqu'à nouvel ordre, et on en ouvrira un autre à Moncton pour remplacer celui de St. Stephen, moins avantageusement situé pour s'occuper des demandes venues des différentes parties des Provinces maritimes.

Après le 15 mars, toute demande de passeport devra être adressé au directeur canadien des passeports, à Ottawa ou si le postulant habite dans la région de Windsor, en Colombie-Britannique, ou dans les Provinces maritimes, au directeur suppléant des passeports à Windsor, Vancouver, ou Moncton, selon le cas.

Les nouveaux règlements du Canada relatifs aux passeports entreront en vigueur le 1er avril, abolissant le passeport actuel émis spécialement pour ceux qui se rendent aux Etats-Unis, et apportant certaines modifications au passeport régulier, qui deviendra le seul reconnu.

Le passeport spécial délivré à ceux qui voyagent exclusivement aux Etats-Unis a été inauguré l'été dernier, alors qu'il paraissait devoir être d'une utilité temporaire. Cependant, comme on n'entrevoit aucune mitigation des règlements et que le temps de guerre impose des mesures strictes de prudence dans l'émission des passeports, de crainte que certains bénéficiaires n'en soient pas dignes, on a jugé opportun de suspendre l'émission du passeport spécial pour les Etats-Unis. Une autre raison qui nous a poussés à supprimer le passeport spécial, c'est que l'émission de deux passeports—dont l'un régulier et l'autre spécial pour les Etats-Unis seulement—a jeté la confusion dans les esprits et sensiblement compliqué la confection des dossiers. De plus, en émettant deux passeports, le Canada se trouvait à s'écarter de la coutume du droit international.

Les modifications apportées au passeport régulier embrassent deux points: la période pour laquelle le passeport est émis et l'honoraire. La guerre ayant rendu les conditions instables